

La **Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ)** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la FPVQ, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

Saison 2019-2020

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
*	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2011 au 30/06/2013	M. & F.	200-300-400 m	Tracé 100m
*	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2009 au 30/06/2011	M. & F.	300-400-800 m	
*	10 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2008 au 30/06/2009	M. & F.	400m-800m-1500 m	
*	11 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2007 au 30/06/2008	M. & F.	400m-800m-1500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2006 au 30/06/2007	M. & F.	500m-1000m-1500 m	Tracé 100m (glace de grandeur nord-américaine) ou 111m (glace de grandeur internationale)
	13 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2005 au 30/06/2006	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	15 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2003 au 30/06/2004	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2001 au 30/06/2003	M. & F.	500m-1000m-1500 m	





Saison 2020-2021

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
*	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2012 au 30/06/2014	M. & F.	200-300-400 m	Tracé 100m
*	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2010 au 30/06/2012	M. & F.	300-400-800 m	
*	10 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2009 au 30/06/2010	M. & F.	400m-800m-1500 m	
*	11 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2008 au 30/06/2009	M. & F.	400m-800m-1500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2007 au 30/06/2008	M. & F.	500m-1000m-1500 m	Tracé 100m (glace de grandeur nord-américaine) 111m (glace de grandeur internationale)
	13 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2006 au 30/06/2007	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2005 au 30/06/2006	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	15 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	500m-1000m-1500 m	
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2002 au 30/06/2004	M. & F.	500m-1000m-1500 m	

** Les patineurs de ces catégories doivent avoir participé à la Finale régionale des Jeux du Québec pour avoir accès à la Finale des Jeux du Québec.

*Les régions peuvent ajouter des distances ou des catégories à leur compétition, mais elles ne font pas partie de la finale régionale.

Distances obligatoires en qualification ou en finales directes :




-  12 ans au 1^{er} juillet : 500 m, 1 000 m et 1 500 m
-  13 ans au 1^{er} juillet : 500 m, 1 000 m et 1 500 m
-  14 ans au 1^{er} juillet : 500 m, 1 000 m et 1 500 m
-  15 ans au 1^{er} juillet : 500 m, 1 000 m et 1 500 m

Ces distances sont patinées sur piste de 100m lorsque la patinoire est de grandeur nord-américaine et sur 111m lorsque la patinoire est de grandeur internationale pour 2020-21.

La formation des vagues de la finale des Jeux du Québec voir guide des procédures de la FPVQ

B) AFFILIATION

Les athlètes doivent être affiliés à la FPVQ :

-  Patineurs de statut élite, provincial et interrégional (pour la finale des Jeux du Québec)
-  Patineurs de statut régional (certains patineurs des finales régionales seulement)
-  Aucun patineur international ne peut participer à la régionale et à la finale des Jeux du Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2021

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES	TRACÉS
12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2007 au 30/06/2008	M. & F.	1000m-1500m-500m	Tracé 100m (glace de grandeur nord-américaine) 111m (glace de grandeur internationale)
13 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2006 au 30/06/2007	M. & F.	1000m-1500m-500m	
14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2005 au 30/06/2006	M. & F.	1000m-1500m-500m	
15 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	1000m-1500m-500m	

Relais 2 000 m par région - Masculin et féminin (3 coureurs: 1 présence minimum par participant)

N.B. : - La composition de l'équipe en qualification peut être différente de celle de la finale.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 8 athlètes; 1 participant par catégorie d'âge doit être priorisé lors de la sélection.

Minimum : 1 athlète

Normes de remplacement si aucun patineur n'est éligible lors de la finale régionale

S'il n'y a pas de patineur de 13 ans au 1^{er} juillet dans une région, cette dernière peut avoir un patineur de 12 ans au 1^{er} juillet dans la catégorie 13 ans au 1^{er} juillet. De la même manière, s'il n'y a pas de patineur de 14 ans au premier juillet, la région peut avoir un patineur de 13 ans au 1^{er} juillet dans la catégorie 14 ans au 1^{er} juillet. Même chose pour la catégorie 15 ans. Cette procédure sert uniquement à compléter l'équipe de la région, mais la priorité est de combler l'équipe avec un patineur de 12 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 13 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 14 ans au 1^{er} juillet et un patineur de 15 ans au 1^{er} juillet, et ce, pour chaque sexe.

Personnel accompagnateur : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS





J'aime patiner – Entraîneur : certifié.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à la FPVQ.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE pour la finale des Jeux du Québec

A l'issue de la Finale régionale des Jeux du Québec, le meilleur patineur par sexe au cumulatif des 2 meilleures distances sur 3 sera sélectionné selon les catégories suivantes :

-  1 patineur 12 ans au 1^{er} juillet
-  1 patineur 13 ans au 1^{er} juillet
-  1 patineur 14 ans au 1^{er} juillet
-  1 patineur 15 ans au 1^{er} juillet

Les égalités sont départagées par le gagnant de la troisième meilleure distance.

Note : Il est possible de combiner des catégories dans le seul cas où il n'y pas d'enjeu de sélection. De plus S'il y a une femme et un homme seuls, ils pourront patiner ensemble.

F) ADMISSIBILITÉ

Il faut avoir participé à la compétition de sélection (Finale régionale) et être de statut interrégional ou provincial ou élite lors de cette compétition.

Tous ces patineurs sont identifiés espoir au minimum, mais pas excellence conformément au guide d'identification :

Espoir

- Les critères pour l'identification *Espoir* :

Patineurs qui ont atteint au minimum les standards d'accès du circuit interrégional et qui sont engagés dans leur développement et participent au programme d'entraînement de l'entraîneur sur glace et hors glace incluant la période estivale, en fonction de leur âge et leur maturation physique, toujours selon le programme de l'entraîneur.

Standards d'accès du circuit interrégional

CATÉGORIE	DISTANCE	TEMPS FÉMININ	TEMPS MASCULIN
11ans au 1er juillet	400 M	0:50,00	0:49,50
	800 M	1:43,00	1:42,00

Pour les patineurs au circuit provincial sur tracé de 111m , ils doivent avoir un cumulatif inférieur au combiné pondéré de 500m + 1500m/3 de :

Femme : 2 m 03 sec Homme : 2 m 00 sec

Aucun patineur ne peut être identifié excellence donc il ne fait pas partie de l'équipe canadienne.
Aucun patineur sélectionné pour le Championnat du monde junior n'est éligible pour la finale des Jeux du Québec.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le patineur doit participer qu'à une seule finale régionale des Jeux du Québec selon sa région d'appartenance. Nouveauté, le lieu du domicile (adresse permanente au Québec) inscrit dans le système de gestion des membres au 15 octobre 2020, et non le club, détermine la région d'appartenance pour la finale de Jeux du Québec. Le patineur qui déménage après le 15 octobre peut changer de région si le changement d'adresse de résidence est complété avant la finale régionale de la nouvelle région sinon l'adresse dans le système de gestion des membres de la FPVQ au 15 octobre reste l'adresse valide pour la finale régionale.

Tel qu'écrit dans le pf3 des Politiques relatives à la Finale des Jeux du Québec :

Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domicilier chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. » Lorsque les pères et mères exercent la tutelle, mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

- Si l'athlète a deux lieux de résidence, la région d'appartenance est celle de l'adresse qui apparaît sur le bulletin scolaire ;
- Si le bulletin scolaire de l'athlète comporte deux lieux de résidences dans deux régions différentes et que l'école fréquentée se trouve dans l'une des deux régions, la région d'appartenance est celle où se situe l'école fréquentée ;
- Si le bulletin scolaire de l'athlète comporte deux lieux de résidences qui se situent dans une autre région que l'école fréquentée, il revient à l'athlète de préciser dans quelle région se situe son domicile ; sa région d'appartenance est celle où se situe son domicile.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Qualifications, et finales. Un seul format de compétition pour tous les patineurs pour l'événement. Voir le Guide des procédures en matière de compétitions de patinage de vitesse courte piste.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement n'est accepté. Le remplacement par un patineur d'une catégorie n'est pas considéré comme un surclassement. Le patineur doit participer à la Finale dans la même catégorie qu'il est affilié à la FPVQ.

J) SUBSTITUTION

Permise en cas de blessure ou autre cas jugé pertinent. Se référer au point PF-6 des normes d'opération pour les dates limites.

K) EXCLUSION

Les patineurs de 14 ans ou 15 ans au 1^{er} juillet membre de l'équipe nationale ou sélectionnés pour le mondial junior de l'ISU au moment des Jeux du Québec ne sont pas éligibles à participer à la Finale des Jeux du Québec.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale nationale des Jeux du Québec sera de :

Médailles d'or : 32

Médailles d'argent : 32

Médailles de bronze : 32

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage à 5 000 points sera utilisé pendant la compétition.

Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts
1	5000	26	1064	51	226	76	47
2	4700	27	1000	52	212	77	44
3	4418	28	940	53	199	78	42
4	4152	29	883	54	187	79	39
5	3903	30	830	55	176	80	37
6	3669	31	780	56	165	81	35
7	3448	32	733	57	155	82	33
8	3241	33	689	58	146	83	31
9	3047	34	648	59	137	84	29
10	2864	35	609	60	129	85	27
11	2692	36	572	61	121	86	25
12	2531	37	538	62	114	87	24
13	2379	38	506	63	107	88	22
14	2236	39	475	64	100	89	21
15	2102	40	447	65	94	90	20
16	1976	41	420	66	88	91	18
17	1857	42	395	67	83	92	17
18	1746	43	371	68	78	93	16
19	1641	44	349	69	73	94	15
20	1542	45	328	70	69	95	14

21	1449	46	308	71	65	96	13
22	1362	47	290	72	61	97	12
23	1281	48	272	73	57	98	11
24	1204	49	256	74	54	99	10
25	1132	50	240	75	50	100	9

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Cumulatif de tous les points des épreuves individuelles et par équipe des athlètes de la région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.